

Financement des TPE – France • 3ème trimestre 2021

Sur un an, le crédit aux TPE progresse de 7,5 %

À fin septembre 2021, l'encours des crédits aux TPE atteint 364,6 milliards d'euros, en hausse de 7,5 % sur un an et de 24,7 % sur deux ans. Ils continuent à progresser au troisième trimestre, à un rythme toutefois plus lent que le trimestre précédent (+3,4 milliards d'euros après +7,1 milliards d'euros au deuxième trimestre 2021). L'encours des crédits de trésorerie diminue légèrement à 49,2 milliards d'euros après 50,5 milliards d'euros au trimestre précédent. La croissance annuelle des crédits à l'équipement et immobiliers reste vive, à respectivement + 7,4 % et + 7,7 %, après + 9,6 % et + 8,4 % au trimestre précédent.

Le taux d'intérêt moyen des crédits inférieurs à 250 000 euros en France augmente légèrement pour atteindre 1,52%. Ce taux est de 0,4 point de pourcentage inférieur à celui pratiqué en zone euro.

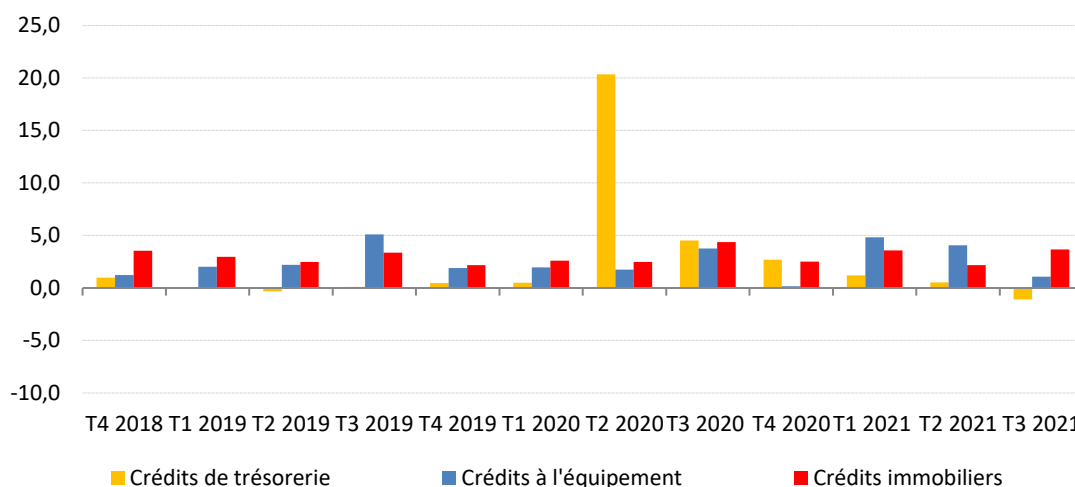
Crédits aux TPE : répartition par type de crédits

(encours en milliards d'euros)

	Encours	Taux de croissance annuels		Taux de croissance sur deux ans (par rapport à 2019)
		T2 2021	T3 2021	T3 2021
Total crédits	364,6	10,5%	7,5%	24,7%
Crédits de trésorerie, affacturage inclus	49,2	21,5%	7,2%	145,0%
Crédits à l'équipement	147,6	9,6%	7,4%	15,2%
Crédits immobiliers	167,7	8,4%	7,7%	16,4%

Variation d'encours des crédits aux TPE

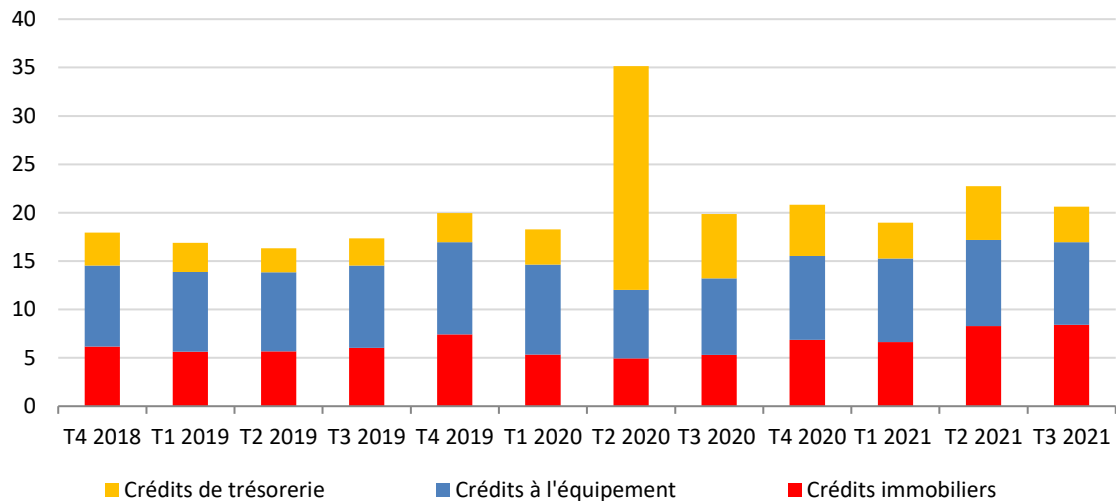
(en milliards d'euros)



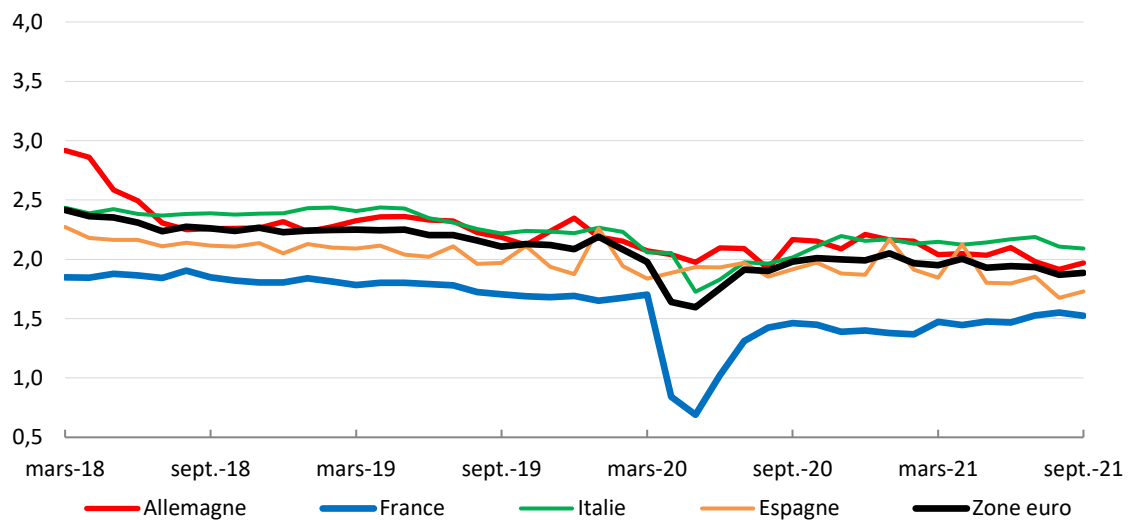


Crédits aux TPE : répartition par type de crédits

(Flux bruts trimestriels en milliards d'euros)



Zone euro : taux des crédits nouveaux d'un montant unitaire inférieur à 250 000 euros (en %)



Source et Réalisation : Direction générale des statistiques, des études et de l'international

Compléments

Dans cette collecte de données, les très petites entreprises (TPE) sont caractérisées par les critères de la loi LME de 2008 - unités légales hors autoentrepreneurs occupant moins de 10 personnes et qui ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros - ou à défaut, par un chiffre d'affaires n'excédant pas 2 millions d'euros.

Les très petites entreprises font partie des petites et moyennes entreprises (PME).

